

**CONSEIL MUNICIPAL DU
25 JUILLET 2012**

Procès verbal

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, M. BRONCHAIN, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. MARTINAT, M. LE STRAT, M. SARAZIN, M. PILLON, Mme STADLER, Mme DUSSOLLE, Mme DALLEAU, Mme LESIEUR-SEBAGH, Mme COME, M. DIONNET – Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme BOULANGER (pouvoir à M. LAINEY)

M. DELEANT (pouvoir à M. BEAUDET)

Mme ANGELI (pouvoir à Mme STADLER)

M. HOET (pouvoir à M. LE STRAT)

Mme LOCHOUARN (pouvoir à M. BRONCHAIN)

Mme MORIN (pouvoir à Mme CARRERE),

Mme DEROLLEZ (pouvoir à Mme DALLEAU)

M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)

M. MONEYRON (pouvoir à M. DIONNET)

ETAIENT ABSENTS :

Mme MOREUX

M. LEMAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	26
Présents	:	15
Absents	:	11
Absents représentés	:	9

VOTANTS : 24

Le quorum étant réuni, la séance du Conseil Municipal est ouverte à vingt heures quarante.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose de désigner Madame COME secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous :

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2012

DELIBERATIONS

Administration

1 - Retrait de délégation, maintien de Madame Jacqueline BOULANGER dans sa fonction d'adjoint, approbation du tableau des adjoints

2 - Retrait de délégation, maintien de Madame Francine ANGELI dans sa fonction d'adjoint, approbation du tableau des adjoints

Intercommunalité

- 3 - Avis dans le cadre de l'extension du périmètre de la CCESE
- 4 - Avenant n°2 au Contrat d'Aides Communautaires d'Aménagement et de Développement
- 5 - Contribution au SDRIF dans le cadre de sa révision

Affaires scolaires

- 6 - Allocation de rentrée scolaire

INFORMATIONS

- 1 - Lecture des décisions
- 2 - Prime AQUEX
- 3 - Dérogation au repos dominical de l'entreprise CNH
- 4 - Convocation du Conseil municipal du 6 juillet 2012 et fonctionnement des délégations

Madame le Maire précise que, conformément au règlement intérieur, l'ordre du jour n'est plus soumis au vote, et ne fait désormais l'objet que d'une information.
Elle sollicite d'éventuelles remarques sur l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2012

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

M. DIONNET : un commentaire par rapport au point n°6, il manque une partie des échanges qui étaient plutôt très tendu entre vous, Madame le Maire et M. MONEYRON, il était évoqué clairement le fait d'avoir fait disparaître des documents en amont des élections et donc est-il possible de rajouter ce point ?

Madame le Maire : oui, on rajoutera ce point. Pas d'autres remarques ?

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2012 est adopté à l'unanimité des votants (2 membres du conseil ne prennent pas part au vote)

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION

1/- Retrait de délégation, maintien de Madame Jacqueline BOULANGER dans sa fonction d'adjoint, approbation du tableau des adjoints

Présentation : Madame le Maire

L'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

Par arrêté n°10-01 en date du 6 novembre 2010, Madame Jacqueline BOULANGER, deuxième adjoint, s'est vue attribuer une délégation de fonction dans les secteurs suivants : Affaires sociales, Séniors et Solidarités, Affaires scolaires et Jeunesse.

Le Maire dispose en la matière d'un pouvoir discrétionnaire, tant dans l'octroi que dans le retrait de ces délégations, le juge se bornant à constater que les motifs de retrait sont matériellement établis et ne sont pas inspirés par des motifs étrangers à la bonne marche de la commune.

Pour faire suite à sa demande, exprimée par courrier en date du 16 juin 2012 et à la publication du groupe Ensemble qui a suivi, il a été décidé de retirer à Madame BOULANGER l'ensemble de ses délégations.

Ce retrait est intervenu par arrêté en date du 12 juillet 2012, visé en Sous-préfecture le jour même et affiché le 16 juillet.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ajouté un troisième alinéa à l'article L2122-18 du CGCT qui dispose que « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Ce vote se fait au scrutin secret et à la majorité absolue et la délibération qui en résulte est soumise aux règles issues du code électoral.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil que les fonctions d'un adjoint privé de ses délégations sont limitées à l'exercice du rôle d'Officier de Police judiciaire, d'Officier d'Etat civil et qu'il reste assujéti aux astreintes.



Madame le Maire : en tout cas c'est comme cela que nous l'avions conçu au départ, l'assujettissement aux astreintes. Or il se trouve que depuis le 7 juillet, je suis seule à assumer les astreintes. C'est-à-dire que Mesdames et Messieurs les Maires adjoints ont décidé de ne plus assurer les astreintes. Je tenais quand même à le signaler. J'ai eu la surprise quand je suis rentrée de vacances, d'avoir le numéro d'astreinte basculé sur mon numéro de téléphone portable personnel. Et depuis l'astreinte n'est pas assurée par les Maires adjoints. Donc nous allons devoir passer au vote pour savoir si nous maintenons Mme BOULANGER dans sa fonction d'adjoint. Est-ce que vous avez des questions ?

M. DIONNET : Le groupe Agir souhaite se retirer de ce débat, considérant que ce débat n'est pas le notre, mais le débat de la liste Ensemble et donc vous laisser débattre sur ce point. Sur ce premier point et bien évidemment sur le second.

Madame le Maire : La Loi veut que ça passe au conseil municipal, ce n'est pas un problème du groupe Ensemble.

M. DIONNET : On considère que ce n'est pas de notre ressort.

Mme LESIEUR-SEBAGH : idem pour nous.

Madame le Maire : donc 5 refus de prendre part au vote.

M. BRONCHAIN : J'ai 2 remarques, La première c'est concernant le retrait de délégation de Mme Jacqueline BOULANGER pour le premier point et de Mme ANGELI pour le deuxième point. Il a été dans notre courrier du 16 juin, il a été écrit que depuis plusieurs trimestres des discriminations polluaient les relations à l'intérieur du groupe majoritaire et on ne peut que constater que là encore une

fois des discriminations sont appliquées puisque le retrait des délégations ne concerne que deux personnes parmi l'ensemble des élus majoritaires moins un qui ont co-signé cette lettre du 16 juin. En deuxième remarque, je rappelle que l'ensemble des élus majoritaires moins un ont signé cette lettre demandant le retrait des délégations des sept adjoints, des cinq conseillers qui sont présents autour de cette table. Pourquoi cette continuité dans la discrimination alors qu'il s'agissait d'une remarque et d'un constat que l'on avait fait depuis un certain temps et qui est à l'origine, d'une part, de nos récriminations.

Madame le Maire : nous avons pris note de tes remarques.

M. LAINEY : Comme il avait été fait référence au conseil du 22 juin par rapport au vote de l'ordre du jour, c'est bien que tu te sois rendu compte qu'il y avait un règlement intérieur qui était applicable. C'est quand même intéressant de s'en rendre compte un mois après. Mais ce qui est aussi intéressant c'est ce qui s'est dit à l'issue de ce conseil, avec la déclaration qui a été très solennelle, en complément de la lecture de la lettre dont Christian a fait référence à l'instant, il a été dit qu'il était impossible de prendre une décision concernant un retrait de délégation demandé par l'ensemble des élus et que ça méritait réflexion, et que cette décision ne pourrait pas être prise avant le retour de Madame le Maire. Je tien quand même à vous informer que au travers de cette belle déclaration d'intention il y a quand même un arrêté quia été pris le même jour quelques heures avant le conseil municipal pour retirer la délégation générale qui m'avait été attribuée. Donc il est assez intéressant de voir qu'il y a un discours public et qu'il y a des gestes qui contredisent ce même discours.

Madame le Maire : pour ce qui est du premier sujet, sur l'ordre du jour, c'est quelque chose que nous faisons depuis toujours, c'est un peu facile de dire maintenant que l'on ne s'en était pas aperçu avant, je te signale que toi aussi tu aurais pu t'en apercevoir.

M. LAINEY : je le savais

Madame le Maire : oui bien sur, c'est très amusant. Qu'est ce que c'est amusant de mettre la zizanie et de mettre un tel bazar au sein de la commune de Morigny-Champigny, ça a l'air de vous amuser beaucoup, je ne sais pas si la population va trouver ça aussi drôle. D'autre part, par rapport à ma déclaration sur le retrait des délégations, il se trouve que suite au conseil du 22 juin, j'ai eu diverses personnes qui m'ont informée d'un certain nombre de choses et puis comme tout se sait à Morigny et que les gens bavardent beaucoup, beaucoup, beaucoup trop, eh bien j'ai su très rapidement que vous aviez l'intention d'organiser un conseil municipal pendant que je serai absente. D'où la décision de te retirer ta délégation, voilà ce n'est pas plus compliqué que ça, et il se trouve que, cette décision a été prise tout de suite après le conseil, et que je me félicite de l'avoir fait car c'était bien ton intention et les intentions de ceux qui te suivent aveuglément. Certainement pas dans l'intérêt des Morignacois. Je crois que le débat est clos donc on va passer au vote si vous le permettez.

M. LAINEY : c'est une façon de concevoir le débat.

Madame le Maire : Je ne t'ai pas redonné la parole si tu permets, il est bien écrit dans le règlement intérieur que le Maire donne la parole.

M. LAINEY : Le Maire doit procéder à l'expression de l'ensemble des élus avant de procéder au vote de la délibération.

Madame le Maire : tu t'es déjà exprimé, je pense que c'est largement suffisant, donc désormais nous passons au vote.

M. LE STRAT : je voudrais m'exprimer Madame le Maire.

Madame le Maire : exprimez-vous M. LE. STRAT.

M. LE STRAT : je vous rappelle que unanimes, les élus vous ont demandé de mettre fin à leurs délégations. Ce n'est pas la délégation de Mme BOULANGER qui est en cause.

Madame le Maire : j'ai parfaitement compris que c'était unanime.

M. LE STRAT : non seulement vous avez profité d'accepter notre demande mais effectivement vous avez une pratique de division de votre équipe, d'ailleurs de notre équipe qui était à l'époque votre équipe, je vous le rappelle en retirant seulement deux délégations, trois délégations plus un certains nombre aux conseillers délégués. Je voudrais quand même préciser Madame le Maire que vous vous croyez investie d'un pouvoir de nomination extraordinaire. Par exemple, nous avons appris, récemment, que Bertrand, adjoint aux finances, voyait sa délégation modifiée et que sa délégation s'appelait maintenant économie, sans aucun contact avec l'intéressé, ce qui est quand même un peu stupéfiant de modifier une délégation sans avoir l'accord de l'intéressé, et qui n'a absolument rien à voir avec la demande initiale du groupe Ensemble. Ce que nous vous demandons, nous vous rappelons effectivement, d'accéder à cette demande qui est légitime étant donné qu'il y a une rupture de confiance entre le groupe et le Maire, nous demandons que ce retrait soit effectué pour tous les délégués de la liste Ensemble qui vous l'ont demandé. Et je vous rappelle d'ailleurs que notre lettre du 16 juin est parfaitement claire.

Madame le Maire : je crois que vous n'avez pas bien lu l'arrêté de M. GUIMARD puisqu'en fait tout lui est retiré, finances et économie. En 2010 il avait finances, enfin finances et économie.

M. LE STRAT : vous pouvez confirmer qu'il a finances ?

Madame le Maire : non

M. LE STRAT : j'ai l'impression que les dossiers sont quand même un peu légers.

Madame le Maire : non tout est en ordre et M. GUIMARD n'a plus sa délégation finances.

M. GUIMARD : si je relis attentivement la note de synthèse j'ai bien compris que comme tous les adjoints n'ont pas eu leurs délégations retirées c'est pour une autre raison que tu retires les délégations de Jacqueline et de Francine et comme bien entendu ce ne sont pas des motifs étrangers à la bonne marche de la commune, comme il est écrit dans la note de synthèse, peut-on savoir les raisons et les motifs qui ont amené à retirer ces deux délégations ?

Madame le Maire : vous avez demandé à ce qu'on vous retire vos délégations, elles l'ont demandé aussi.

M. LE STRAT : l'ensemble des délégués Madame le Maire.

Madame le Maire : M. LE STRAT, en tant que Maire, j'ai le droit de donner des délégations et de les retirer. J'applique la Loi, c'est tout.

M. LE STRAT : ça s'appelle de l'autoritarisme.

Madame le Maire : non ce n'est pas de l'autoritarisme, c'est la Loi qui est applicable. J'ai commencé par retirer les délégations de Mme BOULANGER et de Mme ANGELI parce que d'abord elles l'ont demandé et que au niveau organisation et fonctionnement de la gestion de la mairie, ce sont des délégations que je peux continuer à assumer relativement facilement pour le moment. Ensuite ce sera peut-être plus compliqué pour d'autres. Donc je fais ça à mon rythme. C'est mon choix.

M. LAINEY : il y a une question sur l'astreinte, qui a été abordée tout à l'heure. J'aimerais savoir sur quoi on va voter réellement parce qu'il y a un texte qui dit que les adjoints qui perdent leurs délégations conservent le rôle d'officier de police judiciaire, d'officier d'état civil et qu'ils restent assujettis aux astreintes et vous avez cru bon de rappeler ce qui s'est passé et effectivement, les adjoints, en conformité avec ce qu'ils ont demandé, de se faire retirer leurs délégations, et bien il était légitime que cela s'applique sur l'ensemble des choses et comme vous l'avez souligné à juste titre pour que la sécurité de la commune soit assurée il a été décidé de renvoyer le téléphone d'astreinte pour qu'il n'y ait pas de non réponse s'il y avait un appel en urgence. Comme vous l'avez souligné, vous êtes toujours joignable, donc il n'y a aucune difficulté par rapport à l'astreinte. Mais ce que j'aimerais pour être tout à fait précis avant qu'on passe au vote, c'est à quelle délibération du conseil vous faites référence pour dire que les adjoints restent assujettis à l'astreinte ? Et si ce n'est pas une délibération, selon quel texte ?

Madame le Maire : il est évident que je ne peux pas vous obliger à assurer l'astreinte. Maintenant en tant qu'officier de police judiciaire, étant donné que vous n'avez même pas daigné me prévenir que vous n'alliez pas le faire, s'il était arrivé quelque chose pendant la période où vous étiez sensé être d'astreinte, je ne sais pas qui aurait eu des ennuis. Peut-être moi mais certainement un de vous aussi.

M. LAINEY : croyez bien Madame le Maire que tout a été décidé en bureau municipal que vous avez boycotté depuis un mois et demi et que cette décision a été mise en œuvre à partir du moment où c'était votre tour d'astreinte.

Madame le Maire : les réunions auxquelles je n'assiste pas ne peuvent plus s'appeler bureau municipal
M. LAINEY.

M. LAINEY : tant que les délégations ne sont pas retirées, on reste adjoints, comme vous l'avez justement dit,

Brouhaha

M. LAINEY : ça ne vous dérange pas si je continue à poser des questions ?

Madame le Maire : si ça nous dérange mais comme on ne peut pas faire autrement.

M. LAINEY : je suis élu, j'ai le droit de parole pendant le conseil.

Madame le Maire : on connaît, tu as repris ta position d'opposant et on sait quelles sont tes méthodes, je les connais très bien.

M. LAINEY : Madame le Maire, je tiens à vous rappeler que le 16 janvier 2008, vous aviez aussi voté contre l'ordre du jour. Ça ne fait pas de mal de le rappeler, donc vous avez fait la même chose. Donc je tiens à préciser pour terminer sur ce sujet,

Madame le Maire : je croyais que tu savais que ce n'était plus valable l'ordre du jour.

M. LAINEY : je tiens donc à préciser que si l'astreinte a été assumée par l'ensemble des adjoints, sur ma proposition, dès la première semaine où on a été élu, et je tiens à vous rappeler au cas où vous l'auriez oublié que la première astreinte qui a été assumée sur ce mandat c'est moi qui l'ai accomplie.

Madame le Maire : moi je, moi je, moi je, ça c'est vraiment ton grand dada.

M. LAINEY : à part avoir tous les pouvoirs, vous pouvez peut-être encore nous laisser parler ?
Donc je tiens à savoir quelle sera la nature de la délibération, est ce que ce sujet sur l'astreinte sera inclus dans la délibération ?

Madame le Maire : non le sujet sur l'astreinte ne sera pas dans la délibération.

M. LAINEY : dans ce cas-là, ce n'est pas la peine d'en faire état, je vous remercie.

Madame le Maire : tout ça pour en arriver là, ce n'était pas la peine d'être aussi long. Chaque fois avec toi c'est un quart d'heure vingt minutes de blablabla.

M. LE STRAT : vous nous avez donné acte quand même, de blablabla.

Madame le Maire : si vous voulez bien dans l'ordre, vous déplacer et aller voter. Donc c'est moi qui commence.



Les bulletins de vote sont distribués et chaque membre du conseil municipal procède au vote à bulletins secrets.

Madame le Maire rappelle qu'il y a 19 votants, les membres de l'opposition ne prenant pas part au vote. Mme STADLER, en tant que plus jeune élue du conseil municipal, procède au dépouillement et constate que 19 bulletins sont présents dans l'urne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement au le maintien de Madame BOULANGER dans sa fonction d'adjoint par 15 voix pour et 4 voix contre (5 membres du conseil n'ayant pas pris part au vote).

Madame le Maire précise que le tableau des adjoints reste inchangé.

2/ - Retrait de délégation, maintien de Madame Francine ANGELI dans sa fonction d'adjoint, approbation du tableau des adjoints

Présentation : Madame le Maire

L'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

Par arrêté n°08-23 en date du 18 avril 2008, Madame Francine ANGELI, quatrième adjoint, s'est vue attribuer une délégation de fonction dans les secteurs suivants : Environnement et Développement durable.

Le Maire dispose en la matière d'un pouvoir discrétionnaire, tant dans l'octroi que dans le retrait de ces délégations, le juge se bornant à constater que les motifs de retrait sont matériellement établis et ne sont pas inspirés par des motifs étrangers à la bonne marche de la commune.

Pour faire suite à sa demande, exprimée par courrier en date du 16 juin 2012 et à la publication du groupe Ensemble qui a suivi, il a été décidé de retirer à Madame ANGELI l'ensemble de ses délégations.

Ce retrait est intervenu par arrêté en date du 12 juillet 2012, visé en Sous-préfecture le jour même et affiché le 16 juillet.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ajouté un troisième alinéa à l'article L2122-18 du CGCT qui dispose que « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Ce vote se fait au scrutin secret et à la majorité absolue et la délibération qui en résulte est soumise aux règles issues du code électoral.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil que les fonctions d'un adjoint privé de ses délégations sont limitées à l'exercice du rôle d'Officier de Police judiciaire, d'Officier d'Etat civil et qu'il reste assujéti aux astreintes.

Les bulletins de vote sont distribués et chaque membre du conseil municipal procède au vote à bulletins secrets.

Mme STADLER procède au dépouillement et constate que 19 bulletins sont présents dans l'urne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement au le maintien de Madame ANGELI dans sa fonction d'adjoint par 15 voix pour et 4 voix contre (58 membres du conseil n'ayant pas pris part au vote).

Madame le Maire précise que le tableau des adjoints reste inchangé.

INTERCOMMUNALITE

3/ Avis dans le cadre de l'extension du périmètre de la CCESE

Présentation : Madame le Maire

Par courrier parvenu en Mairie le 27 avril 2012, M. le Préfet a transmis un arrêté portant proposition d'extension du périmètre de la CCESE.

Cette proposition fait suite au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour lequel le conseil municipal de notre commune avait émis un avis favorable dans sa séance du 23 septembre 2011 à condition notamment que les communes dont l'intégration est proposée y adhèrent volontairement, que la Communauté dispose d'une administration autonome et que soient étudiées préalablement à son extension les modalités de coût et de mise en œuvre.

Cet arrêté est soumis pour avis au président de la CCESE et pour accord aux organes délibérants de chaque commune incluse dans le projet de périmètre, conformément à l'article 60 – II de la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 modifiant la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

Il est à noter que la commission départementale de la coopération intercommunale s'est prononcée en faveur du projet lors de sa séance du 13 avril dernier.

En plus des 22 communes déjà membres de la CCESE, les 16 communes supplémentaires ayant vocation à y adhérer sont les suivantes :

Abbeville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Boissy-la-Rivière, Brouy, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Congerville-Thionville, Estouches, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, Méréville, Monnerville, Pussay, Saclas et Saint-Cyr-la-Rivière.

Madame le Maire sollicite d'éventuelles questions.



M. GUIMARD : dans notre séance du 23 septembre 2011, nous avons posé trois questions :

La première est que les communes qui y adhèrent le fassent volontairement, la deuxième est que la communauté dispose d'une administration autonome et la troisième est que soit étudiées les modalités de coût et de mise en œuvre de cette extension.

Est-ce que l'on a des réponses à ces questions ?

Madame le Maire : on n'a pas de réponse à ce genre de question. De toute façon on n'en aura pas, on le sait parfaitement, donc on peut éventuellement mettre dans la délibération qu'on donne un avis favorable sous réserve d'avoir des réponses à ces conditions.

M. GUIMARD : je suis désolé, c'est ce que nous avons déjà écrit il y a neuf mois en disant que nous donnions un avis favorable si nous avions réponse à ces questions, on ne va pas recommencer la même chose. Deuxième question, y-a-t-il des communes qui risquent d'être intégrées contre leur souhait ?

Madame le Maire : moi personnellement je ne suis pas réellement informée mais j'ai cru comprendre d'après les courriers qu'on a reçus que Pussay n'était pas particulièrement prêt à être intégrée. Tu le sais très bien d'ailleurs. Tout le monde le sait.

M. LE STRAT : sauf les personnes qui participent comme auditeurs au conseil municipal Madame le Maire. Je rappelle que c'est un débat public.

Madame le Maire : vous émettez l'avis que vous voulez, on va passer à la décision.

M. DIONNET : je voudrais faire un commentaire. Je me souviens de cette séance et plus particulièrement de la séance préparatoire à ce conseil de septembre 2011. Je crois qu'il y avait assez l'unanimité à l'époque sur ces trois conditions que vient de rappeler Bertrand. Je suis un peu surpris qu'après tous ces mois il n'y ait pas de réponse complémentaire donc il me paraît difficile de donner une autre réponse à celle que l'on avait donnée en septembre 2011.

Pour être clair et binaire, c'est pour, contre ou abstention. Effectivement en septembre on a dit que l'on était pour avec ces conditions là, n'ayant pas de réponse à ces conditions, il faut être un peu plus binaire sans aucun doute.

Madame le Maire : je n'ai pas de problème sur le sujet, je l'ai mis dans la note de synthèse et il est clair que l'on n'a pas eu de réponse sur ces conditions. Chacun vote en son âme et conscience.

M. DIONNET : si on est contre il faut quand même motiver le contre, pourquoi on est contre. En fait on attend surtout des réponses.

M. GUIMARD : ça fait 10 mois et 2 jours.

Madame le Maire demande qui émet un avis défavorable.

Il y a des choses qui sont réalistes dans la vie et il y a des choses qui sont utopiques et il faut savoir de temps en temps être un peu réaliste.

Qui est favorable ? qui s'abstient ?

19 avis défavorables et 5 avis favorables.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur l'arrêté portant proposition d'extension du périmètre de la CCESE par 19 voix pour et 5 voix contre.

4/ Avenant n°2 au Contrat d'Aides Communautaires d'Aménagement et de Développement

Présentation : Madame le Maire

La CCESE subventionne les projets d'investissement des communes de son territoire. La commune de Morigny Champigny a signé en 2010 avec la CCESE un contrat relatif aux aides communautaires d'aménagement et de développement. Ce contrat développe un programme d'aides sur 3 ans. Les aides ont été fixées à 24 627,53 euros pour l'année 2010, 49 255,06 euros pour 2011 et 49 255,06 euros au titre de l'année 2012.

Ainsi, une aide de 24 627,53 euros a été accordée pour 2010 à la commune de Morigny-Champigny pour l'acquisition de la balayeuse et une subvention de 49 255,06 euros a été accordée en 2011 pour des travaux de voirie.

Il convient, afin de bénéficier d'aides dans le cadre du programme d'investissement 2012 de la commune, de signer un avenant au contrat d'aides communautaires.

Cet avenant concernera l'opération suivante :

Opération	Année	Montant HT	Aide CCESE
Construction d'une école	2012	3 100 000,00 €	49 255,06 €

De plus, la commune souhaite engager des études préalables pour définir le projet d'école. Ces études seront intégrées au dossier et pourront faire l'objet d'une subvention supplémentaire de la CCESE, une fois le contrat signé à hauteur de 30 % de leur coût réel.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'aides communautaires d'aménagement et de développement avec la CCESE.



Mme STADLER : concernant le projet d'école, on est déjà en cours d'élaboration avec le cabinet d'architecte, pour quelle étude c'est ?

Madame le Maire : pour cette étude là.

Mme STADLER : pour payer l'architecte uniquement ?

Madame le Maire : les 30% oui.

Mme STADLER : les 49 000 euros n'incluent que les honoraires d'architecte ? pas les autres études complémentaires ?

Madame le Maire : les 49 000 euros c'est dans l'investissement et 30 % c'est la subvention pour les études.

Mme STADLER : en plus des 49 000 ?

Madame le Maire : oui

Mme STADLER : est ce que cette aide de 49 000 euros incluse les salles pour le périscolaire ?

Madame le Maire : non

Mme STADLER : c'est encore une autre aide que l'on aura en plus ?

Madame le Maire : ça c'est autre chose qu'on aura ensuite à négocier avec la CCESE. Ce sera normalement eux qui vont le prendre en charge.

M. DIONNET : pour être clair sur le périmètre, l'école au sens très large, c'est l'école et la cantine ?

Madame le Maire : oui

M. DIONNET : je ne comprends pas très bien le point suivant, les études préalables sont déjà engagées, donc est ce qu'on souhaite les engager ou sont elles déjà engagées ? Parce qu'en fait on ne peut certainement pas prétendre à certaines subventions.

Madame le Maire : on a choisi l'architecte mais pour le moment on n'a pas signé encore. Ca va se faire là, aujourd'hui, demain, les jours qui viennent, Ca ne change rien du tout à la demande de la subvention.

M. GUIMARD : ça veut dire que le projet de l'école continue ? si j'ai bien compris puisqu'on fait une demande de subvention, le projet de l'école continue, c'est une très bonne nouvelle.

Madame le Maire : je ne vois pas où tu as pu entendre que le projet de l'école risquait d'être abandonné.

M. GUIMARD : j'ai reçu une note précisant que le groupe de travail avait été dissous donc je voulais savoir qui va donner son avis, qui va travailler ?

Madame le Maire : ce n'est pas le groupe de travail, c'est le comité de pilotage qui a été dissous.

M. GUIMARD : peu importe, qui va travailler sur ce projet, qui va donner son avis et comment va-t-on s'assurer, puisqu'il y avait une réunion qui était prévue le 18 juillet avec l'architecte si je me souviens bien, et que l'architecte qui a été sélectionné dans le cadre du concours devait donner un certain nombre de réponses avant le 18 juillet pour que l'on puisse rencontrer les parents d'élèves et la directrice qui intégrera cette école. Cette réunion a été annulée, les documents n'ont pas été communiqués, est-ce qu'on peut en savoir un peu plus sur le calendrier à venir par rapport à ce projet d'école parce que c'est un projet relativement structurant pour la commune et nous, élus, serions intéressés par ce qui va être fait pour cette école.

Madame le Maire : j'ai l'intention d'organiser une réunion à la rentrée avec les élus concernés, et ceux qui voudront bien continuer à y travailler.

M. GUIMARD : c'est une très bonne nouvelle, je rappelle que dans le courrier qui t'a été adressé le 16, nous avons mentionné que nous étions tout à fait ouverts à participer à tous les projets sur lesquels tu nous convierais donc je tiens à préciser que j'étais membre de ce groupe de travail et j'aimerais le rester, comme je pense l'ensemble de mes camarades qui travaillaient sur ce projet d'école, qui je pense jusqu'à maintenant ont fait progresser le dossier dans la bonne direction, du moins c'est l'avis des parents d'élèves qui nous ont donné cette information et de la directrice d'école. Merci de nous prévenir de la prochaine réunion et si possible de nous communiquer les documents un peu avant de manière à ce que la réunion soit constructive.

Madame le Maire : oui, je vous fournirai les documents que je pourrai, mais à ce moment là, à partir du moment où ce sera signé, il n'y a pas de raison que vous n'ayez pas les documents.
Pas d'autre question, je vais passer au vote.

M. LAINEY : avoir ces infos sur l'école, c'est une bonne chose, on voit que le projet passe à 3 100 000 euros, c'est une info plus précise. Par contre il y a une difficulté de taille, c'est que quand le budget primitif a été présenté et voté en début d'année, il avait été dit que la commune de Morigny-Champigny solliciterait la CCESE pour avoir des aides communautaires pour la réfection de la route de la grange des noyers. Les enveloppes étant plafonnées, elles ne vont pas être multipliées à l'infini. Le DOB est quand même le document important sur l'orientation qui est donnée pour cette année 2012.

Madame le Maire : la subvention e l'avenant n° 1 de 49 255 euros a été accordée en 2011 pour des travaux de voirie. Les 49 255,06 euros, c'est en plus.

M. LAINEY : non

Madame le Maire : si

M. LAINEY : ça ne peut pas être en plus, c'est le montant pour une année.

Madame le Maire : celle-là c'est pour 2012.

M. LAINEY : donc l'année dernière ils ont été utilisés sur les travaux de voirie.

Madame le Maire : non, ils n'ont pas encore été utilisés.

M. LAINEY : la programmation de la route de la grange des noyers a été faite cette année.

Madame le Maire : oui

M. LAINEY : donc il est difficile d'annoncer à nos collègues du conseil municipal que l'on va solliciter des subventions de la CCESE et de leur faire comprendre aujourd'hui qu'en fin de compte les subventions ont déjà été demandées pour autre chose.

Madame le Maire : la subvention de 2011 a été donnée pour la voirie, et la subvention de 2012 nous la mettons pour le projet de l'école.

M. LAINEY : ce n'est pas ce qui a été dit au débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'à l'époque la personne qui l'a présenté était digne de confiance parce qu'il avait sa délégation. Quand Bertrand GUIMARD présente en commission, en conseil municipal puis qu'on fait voter le budget primitif 2012 avec ces orientations là il est quand même difficile d'entendre qu'au mois de juillet on change le principe.

Madame le Maire : ça ne change pas

M. LAINEY : on change l'affectation

Madame le Maire : absolument pas, il y en a eu une en 2011 et il y en a une autre en 2012.

M. LAINEY : la subvention de 2011, elle est utilisée en 2011. On ne peut pas présenter un projet en 2012 en disant qu'on a eu les subventions l'année d'avant.

Madame le Maire : ce n'est pas la même subvention.

M. LAINEY : les contrats d'aide communautaire, sauf erreur de ma part, on les connaît plutôt bien avec Bertrand pour avoir largement contribué à les renforcer et à les développer dans la recomposition de la CCESE. Donc ça c'est une fois par an, d'un montant de 49 000 euros et des brouettes, 49 255,06 euros et on ne peut pas essayer par un tour de passe-passe de présenter une chose et une autre. Au travers de l'intervention de Lélia tout à l'heure, il est quand même assez étonnant que ce qui était fait dans le cadre du comité de pilotage, donc rien qu'avec du travail et de la réflexion d'élus subitement devienne un projet d'étude qui soit financé au travers des subventions à intervenir éventuellement. La dernière fois que ce sujet a été abordé, il y a un certain nombre de questions qui ont été posées et pour lesquelles des grands silences ont été opposés en guise de réponse. Je crois que les questions émanaient soit de M. DIONNET soit de M. MONEYRON et que les réponses qui ont été données étaient assez embarrassées. Guy et Lélia n'étaient pas intervenus et il a fallu un certain temps pour que Bertrand intervienne à son tour. Aujourd'hui on voit que ce qui est dit à un moment n'est plus forcément dit à un autre moment. C'est votre liberté parce que comme vous le dites régulièrement depuis le début de la séance vous êtes le Maire et c'est vous qui décidez, certes, mais à un moment ou à un autre il faut quand même que les propositions qui sont faites au conseil soient validées et votées. Donc ce que l'on demande c'est que ce

qui a été acté dans la présentation du DOB et acté au moment du vote du BP, soit affecté tel qu'il a été proposé.

Madame le Maire : je répète que la subvention accordée en 2011 est sur le budget 2012 pour la voirie.

M. LAINEY : le budget a été présenté différemment.

Madame le Maire : parce que ça n'a pas été dépensé.

M. LAINEY : pourquoi il n'a pas été dit à ce moment là que ce qui n'a pas été dépensé serait dépensé dans ce cadre là ? C'est juste une question de transparence et de compréhension.

Madame le Maire : il n'y a rien à cacher, je demande simplement que vous m'autorisiez à signer pour que la CCESE nous donne de l'argent. Maintenant si vous préférez qu'on ne touche pas l'argent, libre à vous je ne sais pas comment vous allez expliquer ça ensuite.

M. GUIMARD : la question n'est pas là, la question est avons-nous un projet sur la route de la grange des noyers ? si oui comment le finance-t-on ? Où en est-on ? si on va chercher le contrat communautaire, on sait très bien qu'on présente la grange des noyers, l'école, peu importe, puisque c'est un dû quelque part de la communauté de communes puisqu'elle nous doit un certain montant par habitant. La question est puisque nous avons prévu à travers cette aide, et je me souviens à peu près de ce que j'ai dit pendant le débat d'orientation budgétaire, qu'est ce que nous avons prévu sur la route de la grange des noyers ? Deuxième sujet, si cette subvention a été attribuée l'année dernière elle était probablement dans les restes à réaliser et je ne vois pas pourquoi je l'aurais présentée dans le débat d'orientation budgétaire sur les investissements de cette année.



Madame le Maire interrompt la séance à 21 heures 35 afin de laisser la parole à Madame le DGS.

Madame le DGS : Sur le système des demandes de subvention en fait on fait des demandes, des réserves d'argent, enfin des subventions potentielles avec des accords. Donc la première année quand on a signé en 2010 on a signé pour obtenir une subvention de 24 000 euros sur 2010 pour l'achat d'une balayeuse. On réserve cet argent à une certaine date. En 2011 on a réservé une subvention de 49 000 euros pour des travaux de voirie, on a trois ans pour réaliser ces travaux et demander les subventions. Cette subvention de 49 000 euros a été autorisée l'année dernière en fin d'année par la communauté de communes, elle a été inscrite au budget 2012. Là on demande une nouvelle subvention puisque c'est un contrat dont les demandes de subventions peuvent s'étaler sur trois années et on fait un avenant n° 2 où on demande 49 000 euros pour la construction de l'école et quand on aura l'accord si on l'a, l'accord de la CCESE, ce montant sera inscrit sur le budget 2013, mais l'obtention de la subvention peut se faire sur trois ans, donc la subvention qu'on a obtenue en 2011, on a jusqu'en 2014 pour la demander, c'est une réserve.

Madame le Maire procède à la réouverture de séance à 21 heures 40.

M. GUIMARD : j'avoue mon incompetence sur ce sujet, je demande le report de ce point de manière à vérifier mon incompetence et on le votera dans ces cas-là sans problème la prochaine fois puisqu'il n'y a pas d'urgence.

Madame le DGS : Il y a urgence parce que ces 30 % d'études il ne va quand même pas falloir qu'on les demande dans six mois.

M. LAINEY : j'avais encore une question sur le fait que le groupe de pilotage fournissait des réflexions et que maintenant ça va être une étude payante.

Madame le DGS : non c'est la maîtrise d'œuvre de l'architecte.

Madame le Maire : cela n'a rien à voir.

M. LAINEY : c'est écrit dans le texte.

Madame le Maire : le risque de reporter le point c'est qu'on risque de ne pas avoir le contrat des 30 %.

M. LAINEY : les études préalables sont elles faites ? Le groupe de pilotage dont parlait Lélia, est ce que c'est ça ?

Madame le Maire : non, c'est la maîtrise d'œuvre.

M. LAINEY : et donc là les études préalables c'est quoi ?

Madame le Maire : c'est la maîtrise d'œuvre, préalable à la construction de l'école.

M. LAINEY : vous avez fait siéger la commission d'appel d'offres, enfin la commission de jury de concours, donc là maintenant...

Madame le Maire : il faut signer la maîtrise d'œuvre avec les architectes.

M. LAINEY : l'architecte est choisi ?

Madame le Maire : oui

M. LAINEY : depuis le mois de mars 2012 ?

Madame le Maire : non

M. LAINEY : c'était quand la commission ? ce n'était pas le 21 mars ?

Madame le Maire : la première réunion du jury de concours a eu lieu le 21 mars, ensuite on a demandé un changement et surtout davantage de détails, de préciser un certain nombre de choses. Le 29 mars, on a rencontré de nouveau les architectes, il y avait des réserves et le 13 avril, on a fait une première réunion de négociation avec la présentation des réserves au futur maître d'œuvre. Le 12 juin, le maître d'œuvre nous a présenté le projet modifié, suite à la réunion du jury et ensuite le projet deviendra l'avant projet sommaire après la signature du marché. Nous avons cherché, à la demande du comité de pilotage, des solutions pour baisser le cout global du projet. Nous avons renvoyé pour avoir à nouveau des demandes pour trouver ces fameuses solutions pour faire baisser le cout du projet. En principe la baisse du cout sera sur la surface. On a suivi sur ce sujet les réflexions des parents d'élèves et des enseignants. On a tenu compte de l'avis de tout le monde.

M. GUIMARD : donc si j'ai bien compris, l'architecte n'est pas choisi.

Madame le Maire : il est choisi mais ce n'est pas encore signé. Il a reçu les pièces à signer aujourd'hui.

M. GUIMARD : il y avait au concours trois cabinets d'architecte, deux ont reçu une réponse négative et ont été payés pour leur concours et un reste en place. Il a fait un certain nombre d'études complémentaires, il va bien falloir un jour qu'on le paye pour ces études complémentaires. Donc on peut, sans jouer sur les mots, dire que l'architecte est choisi.

Madame le Maire : le contrat n'est pas définitivement signé puisqu'on attend qu'il nous ai donné un projet définitif qui corresponde à ce que nous avons demandé.

M. GUIMARD : donc le contrat n'est pas signé mais l'architecte est choisi, et donc l'étude préalable qui est là, c'est bien le contrat que l'on va signer avec cet architecte ?

Madame le Maire : oui

M. GUIMARD : donc il n'y a pas de problème pour le retarder, pour attendre septembre pour parler de ce sujet là.

Madame le Maire : si parce que la signature va se faire là dans les jours qui viennent. Si on attend encore le prochain conseil, ça risque de nous faire perdre six mois.

M. GUIMARD : je ne comprends pas pourquoi. Donnons nous un peu de temps pour vérifier qu'on est bien clair sur ces subventions, je ne dis pas pour ou contre, je dis simplement donnons nous un peu de temps pour étudier et comprendre les erreurs que j'ai pu raconter et expliquer mes erreurs dans le DOB, je vais vérifier tranquillement qu'on parle bien de la même chose de manière à ce que l'on vote et que l'on sache qu'à côté le projet de la grange des noyers est un projet important puisqu'il met à risque un certain nombre de Morignacois tous les jours qui l'empruntent et donc je pense qu'il faut qu'on vérifie ce point là. Et si on le vote en septembre ça laisse trois mois à la CCESE pour délibérer ce qui est largement suffisant.

Madame le Maire : notre problème c'est qu'on ne pourra pas demander les 30 % de subventions supplémentaires à la CCESE si on n'a pas une facture. Si on reçoit les demandes avant les factures, ça ne marchera pas. C'est toujours le même principe. Si on dépense avant d'avoir demandé la subvention on ne la touchera pas la subvention, on la perdra.

M. LAINEY : j'ai sans doute comme Bertrand quelques problèmes de compréhension mais si le comité de pilotage a demandé, et c'est comme ça que vous l'avez rappelé, pour tenir compte de l'avis de tout le monde, le projet a été retransmis à l'architecte pour qu'il retravaille dessus. Donc globalement toutes les indications sont données et l'architecte propose de quasi définitif dans sa dernière mouture.

Madame le Maire : c'est un avant projet sommaire, si on veut pouvoir toucher les 30 % de subventions des frais des études préalables, il faut que ce soit accordé avant.

M. LAINEY : sauf s'il y a une erreur dans la rédaction de la phrase, il est dit que là on demandait 49 000 euros à la CCESE dans le cadre de la construction de l'école.

Madame le Maire : ça c'est l'investissement ça n'a rien à voir avec les études.

M. LAINEY : s'il vous plaît vous me laissez finir comme ça vous pourrez voir que je n'ai pas fait d'erreur sur le sens de ma question. Donc 49 000 euros pour l'investissement c'est une chose après il est écrit, de plus, la commune souhaite engager des études préalables. Des études préalables alors qu'on en est à l'avant projet sommaire, je pense que les études préalables il y a longtemps qu'elles sont commencées. Pour définir le projet d'école ces études seront intégrées au dossier et pourront faire l'objet d'une subvention supplémentaire ; Donc il faudrait savoir ce que l'on entend par études préalables, qu'est ce qu'il y a, combien ça va coûter et comment on fonctionne ? On ne peut pas présenter un projet comme ça en disant ça a déjà été vu, c'est bouclé, il faut qu'on vote parce qu'on en a besoin avant la facture définitive. Ce n'est pas un petit projet, à 3 000 000 d'euros, le minimum c'est qu'on ait un dossier qui soit clair et connu de tous ceux qui sont sensés voter. Et donc je suis bien d'accord, ce n'est pas un projet d'investissement ce coup-ci, c'est un projet d'étude, ce n'est pas moi qui ai fait la rédaction, le « de plus » c'est en complément de ce qu'il y a au-dessus.

M. LE STRAT : il y a 49 000 euros de demandés d'aide de la CCE et en dessous de cette affirmation, vous dites, de plus la commune souhaite engager des études préalables, c'est en plus des 49 000 euros.

Madame le Maire : c'est pour la maîtrise d'œuvre. Si c'est le mot projet préalable qui vous gêne, on peut le supprimer. On va mettre « pour la construction de l'école ».

M. LAINEY : les études sont lancées.

Madame le Maire : non elles ne sont pas faites. Les marchés publics, c'est quelque chose d'extrêmement complexe, si on veut obtenir des subventions, il ne faut pas faire d'erreur donc on essaie de ne pas faire d'erreur.

M. LAINEY : on est tous d'accord là-dessus. Il n'y a aucun souci pour voter le principe d'une subvention dans le cadre de l'étude préalable si on connaît les tenants et les aboutissants des études préalables. Les 49 000 euros comme vous l'avez dit à juste titre c'est tout à fait autre chose. Bertrand a demandé avec bon sens que ce soit vérifié et qu'il regarde pourquoi il a dit autrement dans le cadre du DOB, mais étude préalable, il y a besoin d'avoir quelque chose de précis. On ne se lance pas dans des études préalables à subventionner sans savoir à quelle hauteur ça se lance. Subventionner c'est bien mais ce n'est que 30 % la subvention. Donc le montant total de l'étude préalable, le reste, les 70 % c'est à la charge de la commune. Donc ce n'est pas anodin.

Madame le Maire : si on continue comme ça on n'aura même pas 30 % et on paiera 100 %.

M. LAINEY : si on ne fait pas l'étude préalable

Madame le Maire : si on ne fait pas l'étude préalable c'est qu'on abandonne le projet, et de la maîtrise d'œuvre et on recommence tout à zéro. On peut modifier la délibération et mettre « ainsi que les études préalables à la construction de l'école pourront faire l'objet d'une subvention supplémentaire de la CCESE à hauteur de 30 % de leur coût réel ». C'est mieux d'avoir 30 % que rien du tout.

M. LAINEY : on est tous d'accord.

Madame le Maire : on pourra aussi demander les 30 % sur les études de sol.

M. LAINEY : ce que l'on aimerait savoir avant de voter, c'est l'enveloppe globale approximative que représentent ces études préalables.

Madame le Maire : 12,95 % de 3 100 000 euros.

M. LAINEY : ce serait bien que vous nous donniez le montant. Un dossier ça se prépare avant d'être présenté au conseil municipal.

Madame le Maire : oh oui bien sur toi tu sais tout faire très bien.

Mme COME : juste une petite question, je n'ai pas bien compris là les 12,95 %, on ne peut connaître leur montant si j'ai bien compris que lorsque le montant de l'école va être définitif.

Madame le Maire : la valeur d'aujourd'hui c'est une supposition.

Madame COME : ah oui d'accord.

Madame le Maire : 3 100 000 euros ce n'est pas le montant définitif, ce sera probablement moins, j'espère, par rapport à ce qu'on a changé sur les demandes et les négociations qu'on a eu avec la maîtrise d'œuvre sur le changement des surfaces de l'école.

Mme COME : de quel délai dispose-t-on maintenant pour régler ce problème ? avec les dates et cætera pour les demandes. Je pense que pour retrouver un peu de sérénité au sein de ce conseil, il faudrait qu'on voit ça clairement.

Madame le Maire : on n'a pas de délai puisqu'on est arrivé avec la maîtrise d'œuvre au point de l'avant-projet sommaire et que la semaine prochaine ça va être signé, les factures vont arriver en septembre. Si on veut pouvoir payer les architectes, il faut qu'on puisse être sûr, enfin, on les paiera c'est évident, mais si on peut avoir les 30 % de subventions d'aide de la CCESE, il me semble que ce serait quand même beaucoup mieux.

M. GUIMARD : je peux reposer une question s'il vous plaît ?

Madame le Maire : oui

M. GUIMARD : est-ce-que pour faire la demande de subvention à la CCESE de 30 % pour faire les études préalables, il est absolument indispensable d'avoir une subvention d'investissement ? ou est-ce-que l'on peut attendre pour la subvention d'investissement ?

Madame le Maire : Non il faut les deux.

M. GUIMARD : il faut qu'elle soit rattachée ?

Madame le Maire : oui

M. GUIMARD : c'eut été intéressant de le noter, parce que c'est quand même le fond du problème. C'est que pour avoir cette subvention de 30 %, que l'on veut avoir avant la première facture, il faut qu'on fasse une demande de subvention de l'investissement.

Madame le Maire : oui

M. GUIMARD : expliquer comme ça aurait sans doute été un peu plus clair et un peu plus simple que de tourner autour parce que je suis désolé, si je n'avais pas su ça, personne ne l'aurait dit autour de cette table. C'est-à-dire que s'il n'y a pas de subvention d'investissement, il n'y a pas de subvention d'étude.

Madame le Maire : le « de plus » il est là pour ça, mais bon ça aurait pu être plus explicite. Je reconnais ça aurait pu être expliqué plus précisément.

M. LAINEY : pour être sûr d'être en phase sur les étapes qui viennent, donc là on est en train de dire que ce n'est plus pour le projet d'école mais que c'est pour le lancement des travaux. Qu'est-ce qu'il reste comme étape, comme étude, comme contrat éventuel à passer ou qui sont déjà passés sur ce dossier là ?

Madame le Maire : je suis désolée, je ne comprends pas.

M. LAINEY : là on a besoin de faire des études préalables, au bout d'une demie heure on arrive à se mettre d'accord on comprend les termes. Qu'est-ce qu'il y a d'autre de nécessaire après les études une fois donc que l'APS sera mis en œuvre, que l'APP sera validé pour mettre tout ça en musique, de quoi on a besoin, quels sont les marchés encore à passer et éventuellement les coûts annexes qui en découlent ?

Madame le Maire : après ça rentre dans le cadre des subventions qu'on a demandées au conseil régional et conseil général. Le contrôleur pour la sécurité, le contrôleur technique, et une étude de sol.

M. LAINEY : est-ce qu'il est envisageable d'avoir une idée de ce que ça représente ? parce que évidemment, coordination SPS, pour tous ceux qui ont suivi un chantier, savent que c'est une obligation légale à partir du moment où il y a plusieurs corps de métier à intervenir. Vous avez une idée du coût ? C'est dans le dossier de subventionnement ? C'est subventionnable ? Ca ne l'est pas ?

Madame le Maire : c'est pas des études

Interruption de séance : Céline pl 6 4'07

A ma connaissance ce n'est pas subventionnable, sauf l'étude de sol. L'étude de sol, je sais pas exactement pour combien on en aura, à priori il y aura deux points simplement à forer. Dès que le marché sera signé je pourrai avoir des éléments du Maître d'œuvre, et donc les communiquer. Pour la coordination SPS et le contrôleur technique, l'expérience que j'ai de ces marchés-là, c'est que ça varie énormément d'un bureau d'étude à un autre et honnêtement, je ne peux pas vous donner de chiffre comme ça. Mais on saura bientôt puisque la date limite des offres est à demain midi.

M. LAINEY : ben voilà, là vous nous dites que le dossier est déjà parti et qu'on attend les réponses. Si je résume tout ce que vous avez dit c'est ça. Donc demain on sait où on en sera pour le coordinateur SPS.

Madame le DGA : on aura une idée oui, l'analyse sera pas faite.

M. LAINEY : ce qui se conçoit bien et s'énonce clairement pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour le dire ?

Mme STADLER : j'ai juste une question concernant le coordinateur SPS. Comment il peut remettre un chiffrage sur un projet d'une complexité sachant que pour l'instant il n'a pas encore l'idée au niveau des entreprises qui vont être retenues. Savoir s'il y en a une qui fait tout corps d'état ou s'il y en a plusieurs.

Madame le DGA : alors ce sera fait à priori en marchés séparés. Normalement c'était ce qui était prévu il me semble. Pour ce qui est de son intervention, on est obligé de le faire intervenir.

Mme STADLER : oui je suis d'accord, à la phase chantier. Avant il n'y a pas obligation. Donc c'est pour savoir pourquoi il arrive maintenant sachant que pour l'instant on en est encore qu'en phase projet.

Madame le DGA : à priori on a plutôt tendance à les faire intervenir avant.

Mme STADLER : oui mais ça coûte plus cher. Pourquoi on le fait venir maintenant sachant que au niveau c'est quand pour les architectes il y a un taux de complexité qui apparaît, il va nous mettre un taux admettons je vais dire complexité 1 pour l'instant, arrivés là on va sortir un projet, on va s'apercevoir qu'on va avoir besoin de plusieurs entreprises, il va nous sortir un taux de complexité 2 alors on va avoir une majoration de 100 %.

Madame le DGA : ils ont quand même pas mal d'informations sur ce qu'on sait pour l'instant du projet, ils ont posé pas mal de questions pendant la consultation donc ils ne sont pas complètement dans le flou. Après vous garantir qu'il n'y aura pas besoin d'avenant c'est très difficile. De toutes façons, tant qu'on en est pas au stade des marchés de travaux, on ne peut pas se prononcer là-dessus, pas du moins sérieusement.

Mme STADLER : je suis d'accord, ils ont pas mal d'informations pour faire le prix mais sachant que nous on est déjà dans le flou pour savoir combien coûte l'école et combien vont coûter les études, on rajoute le SPS, on va rajouter l'étude de sol, on peut en rajouter plein comme ça, et un moment donné on va faire l'addition.

Madame le DGA : sur des marchés comme ça, on sait qu'on est dans le flou jusqu'au marché de travaux.

Mme STADLER : oui mais de toutes façons, si on avait pu limiter les dépenses dès le départ, ça aurait été peut-être plus judicieux.

Madame le DGA : il y a eu une phase de négociation avec des précisions qui ont été demandées suite à la réunion du jury et l'idée de ça et pourquoi on a attendu avant de signer le marché de maîtrise d'œuvre c'était d'avoir justement d'avoir le coût le plus précis possible de façon à partir pour les autres marchés et pour ce marché là sur une base réaliste donc c'est pourquoi toute cette phase de négociations avec la levée des réserves donnait lieu à un document qu'ils ont appelé APS parce que ça va devenir l'APS, ça va permettre de les rémunérer sur toute cette phase de négociation, ça veut dire aussi qu'à partir du moment où le marché est signé les phases elles vont pouvoir se suivre pour pas prendre de retard sur le programme puisque l'idée était de faire une pose de la première pierre plus ou moins avant la fin du mandat en mars 2014 et donc les choses ont été faites dans cette idée donc maintenant vous donner une réponse précise j'en suis incapable parce que d'expérience je n'ai jamais vu une réponse se tenir avant le marché de travaux.

Mme STADLER : on ne sait pas pour combien ça se rajoute par rapport aux 12,95 % de l'architecte ?

Madame le DGA : en revanche j'aurai déjà une idée beaucoup plus claire demain après-midi.

Mme STADLER : est-ce qu'au prochain conseil on pourra avoir l'information du coordonnateur ?

Madame le DGA : tout à fait.

Madame le Maire : qu'est ce que ça va changer si on reporte au prochain conseil ? ça ne changera rien au fonctionnement, de demande d'investissement à la CCESE si on veut pouvoir toucher les 30 % des études. Ça ne change rien, ou alors il faut dire à l'architecte qu'on ne pourra pas le payer avant le mois de décembre.

M. GUIMARD : j'ai encore une question, le 12 juin nous avons rencontré l'architecte, nous avons eu un groupe de travail, avez-vous reçu depuis les documents qui ont répondu ?

Madame le Maire : oui on les a reçus.

M. GUIMARD : ont-ils été analysés par des gens et des élus, des associations de parents d'élève, des architectes avec qui on peut travailler, des gens qui ont l'habitude de mener des travaux pour pouvoir prendre la décision de passer commande, jusqu'à maintenant on ne pouvait pas passer commande, une réunion a eu lieu avec le groupe de travail, le groupe de pilotage qui a travaillé, vous avez reçu de nouveaux documents, y-a-t'il des gens qui les ont regardés de manière je dirais critique pour s'assurer que l'on passe la commande de ce que nous voudrions voir construire.

Madame le Maire : ils ont répondu à toutes les réserves et toutes les questions qu'on avait posées. Et on a reçu les documents, M. PETIT les a étudiées très sérieusement et il a travaillé avec les architectes, il est là pour ça aussi.

M. GUIMARD : donc c'est une décision que tu prends en tant que Maire, en ton âme et conscience, sans consulter les élus.

Madame le Maire : vous avez été consultés à plusieurs reprises, vous avez émis toute les réserves que vous vouliez émettre, on en a plus que tenu compte, on a demandé à l'architecte quatre fois de changer son projet donc voilà il arrive un moment où il faut qu'on arrive à faire quelque chose. Il a répondu à

toutes les questions que vous aviez demandées, que ce soient les parents d'élève, que ce soient les élus ou les enseignants. Ils ont tenu compte de tout.

M. GUIMARD : je ne veux pas faire de la didactique mais répondre ne veut pas dire prendre en compte.

Madame le Maire : si ça a été pris en compte. Tout a été modifié.

M. GUIMARD : ceci étant dit il aurait été intéressant que l'on voit ces plans.

Madame le Maire : Non on ne peut pas les voir pour le moment tant qu'on n'a pas signé. Les plans appartiennent à l'architecte.

M. GUIMARD : on les a vus avant, donc je ne vois pas pourquoi on ne peut plus les voir maintenant.

Madame le Maire : tu les as vus parce que tu es venu à la réunion parce que tu étais membre du jury.

M. GUIMARD : mais je suis toujours membre du jury donc j'aurais aimé toujours voir ces plans.

Madame le Maire : le jury maintenant c'est fini, c'est terminé. Il y a un moment où il n'y a plus personne dans le jury. On se retrouve confronté à savoir si on veut vraiment les subventions ou bien si...

M. GUIMARD : je ne mets pas en doute le fait qu'il faille voter les demandes de subvention, je suis étonné de m'être trompé aussi grossièrement dans le DOB mais je peux l'admettre, néanmoins je comprends pourquoi il faut voter cette demande de subvention, néanmoins dernier sujet je ne trouve que l'on ait les réponses aux questions que l'on pose sur un projet qui va engager les finances de la commune pendant des années. Alors qu'on fasse cette demande de subvention, en l'occurrence, ça n'impacte pas les finances de la commune, je crois à un moment que avant de signer un contrat qui va représenter quelque chose comme 400 000 euros puis que 12,95 % de 300 000 euros c'est pas loin de 400 000 euros donc on va signer un contrat que tu es seule à connaître.

Madame le Maire : mais non vous l'avez tous eu.

M. GUIMARD : nous on a vu les projets préalables.

M. LE STRAT : au final les élus ne les ont pas vus

M. SARAZIN : j'ai vu un projet que je caractérise comme un bâtiment industriel en centre de Morigny. Je le précise pour le public. Avec ces excroissances en métal futuristes.

M. GUIMARD : moi je pense qu'en terme de finances nous avons intérêt à faire cette demande de subvention parce que je comprends pourquoi, j'aimerais qu'au prochain conseil municipal il y ait un long débat sur l'école qui présente les choses.

Madame le Maire : il n'y aura pas de problème à ce moment là parce qu'on aura signé.

M. GUIMARD : ceci étant dit je réitère ma remarque, tu vas signer un contrat de 400 000 euros dont tu es seule à connaître le contenu.

Madame le Maire : on va passer au vote parce que je pense qu'on doit absolument voter cette subvention. A partir du moment où le marché sera signé, je m'engage à vous fournir les documents et tout ce qui va avec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'aides communautaires d'aménagement et de développement avec la CCESE à l'unanimité des votants.

5/ Contribution au SDRIF dans le cadre de sa révision

Présentation : Madame le Maire

La révision du SDRIF, document de planification régionale, est aujourd'hui relancée pour prendre en compte la loi sur le « Grand Paris » (réseau de transport, contrats de développement territorial, objectif gouvernemental de construction de 70 000 logements par an) ou encore le Grenelle de l'Environnement.

La commune de Morigny Champigny souhaite à l'occasion de cette révision réaffirmer sa position sur des sujets impactant le Sud Essonne en général et le cadre de vie des Morignacois en particulier.

C'est pourquoi, il est proposé qu'une contribution soit présentée afin de relayer les prises de position de la commune, afin de confirmer la place des territoires sud essonniers et la valorisation de leur potentiel dans la métropole, mais aussi afin de renforcer l'attractivité de ce territoire.

Pour créer les conditions de réussite d'un aménagement et d'un développement des différents territoires qui associent compétitivité économique, attractivité résidentielle et durabilité, Morigny Champigny réaffirme :

- que le développement généralisé du haut et du très haut débit est indispensable, tant dans la zone dense que dans les territoires excentrés pour des raisons de solidarité territoriale et de développement rural ;
 - qu'un niveau de desserte en transport en commun répondant aux besoins actuels et futurs des populations, et plus particulièrement pour les lignes du RER C et D doit être mis en place en fiabilisant le fonctionnement et en améliorant l'offre de ces deux lignes pour les sud Essonniers ;
 - son opposition au projet de création de nouvelle ligne grande vitesse Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon traversant le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, au vu des nombreux impacts prévisibles et négatifs tant sur notre patrimoine naturel, culturel que paysager ;
 - concernant la gratuité de l'autoroute A 10, sa volonté de voir aboutir à des solutions concrètes et efficaces, de poursuivre les discussions engagées depuis dix ans avec les instances concernées et, s'appuyant sur les recommandations de la Cour des Comptes, de voir réviser le contrat de concession dans le sens des propositions de l'association A10 GRATUITE et des élus du sud francilien ;
 - son attachement à la protection de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants en rappelant son opposition au projet de Centre d'Enfouissement Technique sur la commune de Saint-Escobille, dont les conséquences environnementales seraient déplorables pour le périmètre du Plateau de Beauce et représenterait une menace pour la nappe phréatique de Beauce, nappe primordiale pour l'approvisionnement en eau potable pour la Région Ile de France.
- De plus, ce projet de CSDU met en péril le secteur de l'Ile de France (Dourdan et alentours) qui compte le plus de surfaces en agriculture biologique (400 hectares cultivés faisant partie des seulement 0,76% de toute la surface agricole de la région). L'incohérence porte sur le fait que les pouvoirs publics prévoient simultanément de protéger dans ce même secteur grâce à l'agriculture biologique, les zones de captages d'eau potable destinée à la consommation humaine. Il est rappelé que les surfaces agricoles bio sont très insuffisantes et ne peuvent répondre aujourd'hui à la demande croissante de la population et des collectivités (notamment en restauration scolaire). Il est important de préciser que l'activité agricole environnante, (tant en agriculture raisonnée que bio) subirait du fait de la pollution émanant du CSDU des dommages économiques importants notamment le risque de perte des certifications et labels qualité ;

- son opposition au projet d'extension du quai de chargement de camions du parc D de la Société SFDM à Cerny en raison des nuisances, dangers, et risques potentiels qu'il présente. En effet, ce projet générera une augmentation conséquente du trafic routier, estimé à environ 400 camions par jour aller-retour sur la RD 191 en direction d'Étampes, mais il présente également une incompatibilité avec la sécurité et la tranquillité publiques et avec l'ensemble des projets en cours de réalisation sur la ville, et impactera, d'une part la sécurité et la quiétude des riverains ou usagers de cette route départementale traversant nombre de communes sud-essonniennes et d'autre part les infrastructures et équipements publics sis en bordure de cette voie à fort trafic.



Madame le Maire : cette contribution doit être transmise avant le 22 août. Ça c'était quelque chose qu'on avait déjà préparé pour le conseil précédent si je me souviens bien et qui ne devrait pas poser de problème.

M. LAINEY : effectivement c'est quelque chose qu'on avait préparé collectivement. C'était à la demande des membres du groupe que ces différents points ont été abordés donc globalement les orientations qui nous sont proposées nous vont bien. Il y a juste une erreur qui mériterait d'être corrigée sur l'autoroute A10. Dire qu'il y a des discussions engagées depuis un an c'est profondément méconnaître le dossier, l'association pour l'autoroute A 10 gratuite se bat depuis plus de dix ans et donc les discussions sont engagées depuis plus de dix ans et tous les ans depuis dix ans il y a des actions aux péages de Saint Armoult où tous les élus sont chaque année invités. Cette année j'y étais avec des collègues d'Étampes et Madame Kosciusko-Morizet et Madame Champion par exemple donc c'est pas quelque chose d'un an donc mettre en avant ce projet là oui, simplement les discussions sont engagées depuis des années plutôt qu'un an.

Madame le Maire : on va mettre depuis dix ans on va corriger sur la délib. Pas de souci.

M. LAINEY : merci

M. DIONNET : je voudrais avoir un commentaire enfin surtout une question là c'est sur le point qui est relatif à l'opposition au projet LGV, la ligne grande vitesse pour desservir Lyon, pour ne pas passer dans le parc du Gâtinais. Ce point là ça fait un petit moment qu'on n'en a pas parlé ici. Si on dit que ce n'est pas pour passer dans le parc du Gâtinais c'est pour passer où ? parce qu'en fait est-ce que ça veut dire qu'on est contre ce projet là ou est-ce que ça veut dire qu'on est pour qu'il passe ailleurs ? Si c'est ailleurs est-ce que c'est chez nos voisins ailleurs c'est comme tout on ne veut pas d'avions, enfin on veut des avions pour aller en vacances mais on ne veut pas qu'ils passent au-dessus de nos têtes et cætera et cætera donc écrire ce point pourquoi pas mais qu'est ce qu'on souhaite ? c'est quoi la contre proposition ?

Madame le Maire : je suis un petit d'accord aussi sur ce sujet. Ça faisait partie des contributions que nous avons décidé de mettre sur ce point. Je n'ai pas de réponse précise à donner sur ce sujet. Il y avait deux projets sur la ligne grande vitesse mais je ne sais pas encore très exactement ce qu'ils ont décidé.

M. DIONNET : ce projet m'embête un peu car il est un peu formel. Il me semble qu'on avait dit il y a quelques mois que c'était minimiser les impacts sur le parc du Gâtinais, après il faut bien que la ligne passe quelque part si on dit qu'elle est importante pour la collectivité.

Madame le Maire : oui

M. LAINEY : la phase de concertation s'est terminée au mois de janvier de cette année, la commission spéciale a rendu ses conclusions et RFF est en charge d'étudier, je ne sais plus jusqu'à quand, il y avait une étape au mois de juin cette année et puis une autre un peu plus tard mais je ne sais plus de tête donc RFF était en charge de prendre en compte les remarques qui ont été formulées pour prendre n compte

les remarques de la commission ad hoc et faire une proposition de projet qui aille bien. Le PNR à priori est épargné, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, pour expliquer le sigle barbare, globalement ça fait qu'il passe entre Etampes et Bouville et à la limite une gare à Bonvilliers serait quelque chose d'envisageable, il y a cette hypothèse là ; il y a une hypothèse de doublement de la ligne C qui n'a pas forcément été entendue jusqu'au bout et des tracés parallèles mais qui dans ce cas là ne toucheraient plus le PNR mais toucherait une autre vallée classée, la vallée de la Louette et de la Chalouette.

Madame le Maire : alors comme tu dis si ce n'est pas chez nous ce sera ailleurs ou chez quelqu'un de toutes façons, c'est évident.

M. LAINEY : ou nulle part au vu des conditions budgétaires de l'Etat et de RFF qui aujourd'hui ne sont pas en capacité d'assumer le financement d'un tel projet.

M. LE STRAT : précisons aussi que le financement de ce projet se fera au détriment des autres lignes notamment des réseaux RER.

Mise aux voix, la proposition de contribution au SDRIF est adoptée à l'unanimité des votants.

AFFAIRES SCOLAIRES

6/ Allocation de rentrée scolaire

Présentation : Madame le Maire

A sa création, cette allocation avait pour objectif de contribuer au paiement des charges de transport des élèves de Morigny-Champigny.

En 2011, le Conseil municipal avait fixé à 71 euros le montant individuel de l'allocation versée aux élèves du secondaire ainsi qu'aux apprentis inscrits dans un centre d'apprentissage, de formation professionnelle ou sous contrat et aux universitaires, âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire 2011-2012.

Au titre de l'année scolaire 2011-2012, cette indemnité a été versée pour 257 élèves, sur présentation d'un certificat de scolarité délivré par l'établissement d'accueil, et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Ce point a fait l'objet d'un examen en commission et il est proposé de fixer cette allocation à 73 euros pour l'année scolaire 2012-2013.

La dépense prévisible au Budget Primitif 2012 s'élève à 20 000 euros.

M. LAINEY : après avoir étudié ce dossier et au vu de la situation économique générale et des efforts nécessaires pour les familles liés à ce poste budgétaire important le groupe ensemble propose de fixer cette allocation à 75 euros pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Madame le Maire : je croyais que la commission avait proposé 73 euros. A lors le groupe ensemble revient sur la décision de la commission si je comprends bien.

M. LAINEY : le groupe Ensemble ne revient sur aucune décision. Chacun sait que les groupes de travail réfléchissent, les commissions proposent et le conseil vote. Donc la majoration de cette allocation nous semble nécessaire effectivement nous avons proposé qu'elle soit majorée, la commission l'a retenue également je dis simplement qu'entre le moment où cette commission s'est réunie et notre délibération d'aujourd'hui, il y a un certain nombre d'éléments qui méritent d'être pris en considération et c'est pour cela que l'on propose que l'allocation soit portée à 75 euros et non pas à 73 comme il est écrit dans la note de synthèse.

Mme COME : est-ce que je peux savoir pourquoi je n'ai pas été contactée à la commission pour ce changement de taux. Parce que nous en étions restés à 73 euros au dernier groupe de travail, je pense. C'est pas que je suis contre.

Madame le Maire : je ne peux pas vous dire parce que je n'ai pas été au courant des résultats de la commission, je l'ai appris quand on m'a proposé la note de synthèse pour le point à mettre à l'ordre du jour.

Mme COME : Je ne suis pas contre le fait que ce soit proposé à 75 euros, je suis simplement surprise de ne pas avoir été informée, faisant partie de la commission.

M. LAINEY : pour la commission, il m'est difficile d'y répondre parce que je ne suis pas compétent sur cette commission. Ce dossier a été travaillé pour être présenté au conseil municipal du 22 juin.

Madame le Maire : à 73 euros

M. LAINEY : à 73 euros, donc une nouvelle convocation a été envoyée à tout le monde, vous l'avez découvert comme nous dans votre boîte aux lettres la semaine dernière simplement pour faire cette proposition de réunir la commission il aurait fallu qu'il y ait quelqu'un qui ait mandat pour le faire et nous n'avons pas mandat pour le faire.

Mme COME : on a tous des adresses mail, je pense qu'il a été décidé que les groupes de travail continueraient à réfléchir et je m'aperçois que là, je suis désolée mais il y a quand même une faille quelque part. Ou on continue à réfléchir comme j'ai dit tout à l'heure en toute sérénité et alors on me passe un mail ou on me téléphone et je ne dois pas être la seule dans la commission peut-être à ne pas être au courant je ne sais pas si Bernard a été au courant mais je pense qu'on est quand même assez disponible et assez réceptif en principe à ce genre de chose donc je suis quand même très surprise, néanmoins je ne suis pas contre le vote.

M. GUIMARD : Catherine, juste une remarque, la commission a proposé 73, c'est ce qui est proposé au conseil. Le groupe ensemble a réfléchi sur l'ordre du jour, et s'est dit peut-être que l'on peut passer à 75. Ce n'est pas la commission qui propose 75, c'est la majorité.

Mme COME : non mais j'ai bien compris mais ce que je n'avais pas compris c'est que les groupes maintenant faisaient des propositions. Le groupe valoriser et entreprendre va faire une autre proposition aussi.

M. GUIMARD : de temps en temps dans des discussions, l'année dernière si je me souviens bien, Agir avait proposé qu'on mette un taux d'effort sur ce sujet lors du conseil et donc naturellement un élu peut faire une proposition lors du conseil, ça sert à ça. J'entends encore une fois, on ne dit pas la commission a proposé 75, c'est nous élus majoritaires nous nous sommes réunis on s'est dit bon peut-être que vu la conjoncture aujourd'hui, 75 euros serait plus judicieux.

M. DIONNET : oui donc je confirme je n'étais pas informé aussi des 75 euros mais puisque tu parles de taux d'effort je vais en reparler quand même, je partage globalement l'idée de dire un certain nombre en ont besoin, rajouter deux euros c'est ridicule en fait. Vous m'avez expliqué il n'y a pas très longtemps que de supprimer la taxe sur l'électricité c'était ridicule, on parlait de quatre euros c'était ridicule, là on parle de deux euros c'est encore plus ridicule. Donc si on veut faire un effort, il faut vraiment faire un effort et le taux d'effort dans ce cas là est très important. Et donc si vous voulez réellement faire un effort côté ensemble, il faudrait appliquer un taux d'effort.

M. GUIMARD : c'est un sujet dont la commission peut se saisir.

M. DIONNET : tout à fait on était resté à 73 euros à la commission, c'était le statut collégial de la commission. Quitte à faire un effort, je ne comprends pas pourquoi ensemble ne propose pas d'appliquer un taux d'effort.

M. GUIMARD : c'est une bonne remarque, pourquoi pas.

Madame le Maire : à ce moment là puisque le groupe ensemble, je n'en fais plus partie ? je n'ai pas été informée, les commissions de toutes façons ne peuvent pas être réunies donc si il y a des réunions à réunir ne vous inquiétez pas Mme COME je le ferai. Et donc à ce moment-là moi je vous propose 80 euros. Alors à 80 euros ça fait 1800 euros de plus sur le budget, ça fait donc 21 800 euros.

Une voix : est-ce qu'on peut se permettre de mettre les 1800 euros ? (pl 7 14'18)

M. DIONNET : d'où l'idée importante d'Agir qui était de dire on applique un taux d'effort pour donner à ceux qui en ont réellement besoin et de ne pas rajouter deux euros mais de rajouter quelque chose de significatif, et ceux qui en ont le moins besoin de leur donner moins voir rien du tout mais jusqu'à maintenant on nous a toujours expliqué que ce n'était pas possible. Mais peut-être que cette année on va avoir un retournement de situation.

Madame le Maire : les discussions étant terminées, je maintiens ce qui est proposé dans la délibération c'est-à-dire je propose de fixer cette allocation à 73 euros et on verra ensuite pour étudier si on peut mettre un taux d'effort ou pas.

M. LAINEY : je pense que si une majorité se dégage sur un montant il appartient au conseil municipal et non pas au Maire de définir le contenu de la délibération. On s'il y a une majorité sur un montant donné, le conseil municipal votera une première fois sur le projet de délibération qui est transmis, une deuxième fois sur l'autre projet de délibération que le groupe ensemble vous propose, une troisième fois peut-être sur la proposition du groupe agir et une quatrième fois sur la proposition de Madame le Maire.

Madame le Maire : c'est ce que le groupe ensemble appelle continuer à travailler efficacement pour les Morignacais.

M. LAINEY : je ne vois pas en quoi notre proposition est inefficace.

Madame le Maire : c'est aussi ce qu'ils appellent ne pas boycotter les conseils municipaux.

M. LAINEY : Madame le Maire, à part faire durer le conseil municipal deux minutes de plus, je ne vois pas où est le préjudice pour la commune, je ne vois pas où est le préjudice pour les habitants. Il est quand même normal qu'un conseil municipal propose sauf à avoir un conseil municipal de « guillot ? », ce que vous espérez peut-être, ce qui n'est pas le cas.

Madame le Maire : je ne sais pas ce que ça veut dire

M. LAINEY : ouvrez votre livre d'histoire et vous verrez ce que ça veut dire. C'est connu.

Madame le Maire : moi ça m'est égal c'est pour les jeunes Morignacais.

M. LAINEY : demandez à vos juristes ce qu'elles en pensent, est ce que ma proposition de faire voter à 75 euros est illégale ou travestit l'esprit du CGCT.

M. DIONNET : si je peux rajouter un peu de sérénité aussi, rajouter deux euros c'est une question de principe pour dire c'est pas 73, ça ne change pas la face du monde.

M. LAINEY : ça fait quatre euros par rapport à l'année dernière.

M. DIONNET : ça fait deux euros de plus par rapport à la délibération proposée. Donc c'est une question de principe. J'ai le sentiment que là vous vous battez pour une question de principe. Donc ça devient ridicule. 73 ou 75 ça ne va rien changer. Le vrai changement si on voulait le faire et c'est peut-être trop tard en tout cas on ne peut pas pour ce soir, ça m'étonnerait, ça serait le taux d'effort.

M. GUIMARD : j'aimerais que Madame le Maire s'engage à convoquer une réunion de la commission pour parler de ce sujet là de manière à ce qu'on le prépare maintenant pour qu'on voit comment on va appliquer le taux d'effort l'année prochaine au niveau de la commission.

Madame le Maire : il n'y a pas de problème, on pourra étudier le taux d'effort pour la rentrée prochaine mais en attendant il faut voter pour cette rentrée là.

M. LAINEY : donc nous sommes tout à fait prêts à voter sur le montant qu'on vous propose donc il n'y a aucun préjudice pour les familles.

Madame le Maire : on va arrêter les enfantillages et les imbécillités. Vous proposez la majorité 75 euros, allons-y je vous propose 75 euros.

M. DIONNET : ça revient à dire que s'il y a une commission un de ces jours, on remet sur le tapis le taux d'effort. C'est une première, merci d'en tenir compte.

Madame le Maire : oui tout à fait.

M. GUIMARD : il nous faut un an pour réfléchir.

M. DIONNET : eh bien nous ça fait un peu plus. C'est la troisième fois que j'en parle.

Mme COME : cette information sera dans le PV, j'y veillerai.

M. GUIMARD : sérieusement, la première fois que ça a été mis c'était l'année dernière.

[Mis aux voix, le versement de cette indemnité est adopté à l'unanimité des votants.](#)

INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES

1 - Lecture des décisions

N°	Décision
12-03	Signature d'un contrat pour la mise à disposition de caprins dans le parc de Saint Périer avec la société Ecoterra
12-04	Signature d'un devis pour la création d'un parc de stationnement rue des Passereaux avec l'entreprise SFRE
12-05	Signature d'un devis pour le remplacement de 24 candélabres avec l'entreprise ETDE sur les voies du lotissement des Monceaux
12-06	Acquisition d'un tracteur neuf de marque NEW HOLLAND
12-07	Reprise d'un tracteur d'occasion par un concessionnaire en vue de l'acquisition d'un tracteur neuf
12-08	Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église

CB demande point parking rue des Passereaux ?

Mme le Maire campagne d'information à la rentrée rue des Passereaux, Grande Rue et rue des Ouches.

CB demande depuis plus d'un an de mettre des infos sur les pare-brises. Certains habitants ne peuvent pas ouvrir leur volet.

BG demande précisions maîtrise d'œuvre aménagement place de l'église.

Celui choisi est-il spécialiste en aménagement d'espace public à proximité de monuments historiques.

BG demande montant.

Mme le Maire coût de l'étude 17 000 euros TTC.

BG 17 000 euros = 1 % d'augmentation d'impôt.

Quel est le cahier des charges ?

Mme le Maire, il n'y en a pas. Je lui ai donné des consignes.

Etat des arbres, le plus naturel possible, mettre en valeur le parvis et l'église.

BG s'il n'y a pas de contrat, l'architecte est libre de faire ses choix.

Interruption de séance Céline.

Il aurait été intéressant qu'il y ait un débat avant.

CB plan de circulation considéré, personnes à mobilité réduite ?

Denis, date de réalisation du projet ?

JGL fournir copie contrat avec le PV ?

Mme le Maire, d'accord

2 / Prime AQUEX

Madame le Maire : il se trouve que la prime AQUEX c'était jusqu'au 30 juin et comme le conseil municipal n'a pas pu avoir lieu nous ne toucherons pas la prime AQUEX. Je sais que la prime AQUEX a deux ans de retard mais bon...on va quand même essayer par courrier de voir si on ne peut pas essayer de rattraper.

M. BRONCHAIN : Catherine, j'ai une remarque si je peux me permettre ou une question. La création d'un parc de stationnement rue des Passereaux, est-ce qu'on peut avoir l'état la situation de ce parking, est-ce qu'il est créé, est-ce qu'il est élaboré, il est ouvert, combien y-a-t'il de personnes qui y stationnent, est-ce que ça apporte une amélioration sur les conditions de stationnement dans la rue des Passereaux, dans la Grande Rue, étant donné que je ne suis pas au courant du tout de ce qui se passe.

Madame le Maire : le parking est fait, il est réceptionné. Nicolas est en vacances étant donné qu'il revient la semaine prochaine il va vérifier que tout est en ordre et à partir de là je pense qu'il n'y aura pas de problème pour l'ouverture du parking.

M. LAINEY : pour votre info le parking est ouvert

Madame le Maire : mais il y a des réserves encore.

M. BRONCHAIN : ma question est est-ce que ça améliore les conditions de stationnement dans la rue des Passereaux dans la Grande Rue au carrefour du feu puisque je n'ai plus aucune information concernant l'état du stationnement de la commune alors que j'ai encore mes délégations.

Madame le Maire : dès que j'aurai des informations je te les communiquerai.

M. BRONCHAIN : merci

M. GUIMARD : je voudrais reprendre 10 secondes sur le sujet, on a créé un parc de stationnement, si on veut que les gens aillent dans ce parc de stationnement, il faut peut-être que l'on verbalise les gens qui sont proches et mal stationnés de manière petit à petit à faire que les gens aillent dans le parc de stationnement. Si on ne change rien sur les habitudes des gens, jamais ils n'iront dans le parc de stationnement. Est-ce qu'on a prévu des mesures incitatoires peut-être au départ de mettre des petits panonceaux sur les pare-brise et puis d'ici un mois ou deux de verbaliser les gens pour qu'ils utilisent ce sujet là.

Madame le Maire : on va le préparer pour la rentrée, on va faire une campagne d'information à la rentrée.

M. BRONCHAIN : et pour les informations, la verbalisation également ?

Madame le Maire : les informations pour commencer.

M. BRONCHAIN : Donc les conditions de stationnement dans la grande rue vont s'améliorer et l'information va passer auprès des habitants de la grande rue et de la rue des Passereaux, et de la rue des Ouches.

Madame le Maire : normalement c'était le but de la construction de ce parking. Donc il faut espérer que ça va améliorer effectivement le stationnement à la fois dans la rue des Passereaux et dans la grande rue.

Mme COME : si je peux me permettre pour l'instant dans la grande rue ce n'est pas vraiment le cas.

M. BRONCHAIN : je ne suis pas au courant.

Mme COME : non mais j'ai constaté en passant régulièrement dans cette rue, que les gens continuent, je suis désolée pour le respect que j'ai pour eux, de stationner sur le trottoir et hors des passages et je pense que là cette fois il faudrait réellement faire quelque chose parce que après avoir investi dans un parking de ce type, il serait bon quand même que les Morignacais l'utilisent quelques fois.

M. BRONCHAIN : mais nous l'avons sollicité depuis plus de un an et demi d'avoir des informations même plus que ça d'avoir des informations sur les pare-brise des véhicules puis en cas de stationnement dangereux empêchant toute circulation sur les trottoirs, de verbaliser. Or aujourd'hui de nombreux véhicules stationnent dans la rue des Ouches et dans la Grande rue sur les trottoirs qui empêchent même les habitants de ces deux rues d'ouvrir leurs volets. Alors que ces personnes sont venues en mairie porter réclamation.

M. GUIMARD : j'ai une remarque sur la décision n° 12-08, qui est la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'église. Est-ce qu'on peut en savoir un petit peu plus puisque c'est un sujet sur lequel à ma connaissance personne n'a été informé.

Madame le Maire : si puisque l'aménagement de la Place de l'église est passé en conseil municipal.

M. GUIMARD : d'accord mais qu'est ce qu'on va demander à la personne qui va faire la maîtrise d'œuvre ? quel est le projet qu'on lui a demandé de développer ?

Madame le Maire : quand j'aurai le projet je vous le présenterai.

M. GUIMARD : au demeurant quel architecte a été choisi ? Il y a eu un marché qui a été fait ?

Madame le Maire : c'est une consultation. C'est moins de 90 000 euros.

M. GUIMARD : il y a eu combien de réponses ?

Madame le Maire : trois

M. GUIMARD : qui a été choisi au bout du bout alors ?

Mme le DGA : c'est le cabinet ADA

Mme STADLER : c'est le même qui a postulé pour le projet de l'école ?

Mme le DGA : oui aussi

M. GUIMARD : donc ce sont des spécialistes de l'aménagement des monuments historiques ? puisque la place est un monument historique si je ne m'abuse.

Madame le Maire : oui il connaît très bien Morigny.

M. GUIMARD : la question est est-ce qu'ils ont déjà fait des aménagements aux alentours de monuments historiques.

Madame le Maire : mais bien sûr.

Mme STADLER : ils ont déjà réhabilités des monuments historiques mais au niveau espace public je ne crois pas. J'ai été visiter leur site quand ils ont été recalés et je me suis permis d'aller voir mes confrères pour regarder ce qu'ils ont fait et c'est toujours des bâtiments, des bâtiments de santé, des écoles, mais à aucun moment ils ne font d'aménagement d'espaces publics. Donc au niveau d'aménagement de place, c'est de l'urba.

Madame le Maire : dès que j'aurai sa proposition je vous la présenterai.

M. GUIMARD : on peut savoir quel est le montant du contrat qui a été signé ?

Madame le Maire : 14 000 et quelque hors taxes.

M. GUIMARD : ce qui fait 17 000 toutes taxes. C'est ce que rapporte l'impôt lorsqu'on l'augmente de 1%. Je pense que globalement tout le monde est pour réaménager la place de l'église...

Madame le Maire : je ne vois pas où est le problème puisque de toutes façons il aurait fallu la payer cette étude.

M. GUIMARD : si je prends la manière dont on a travaillé pour l'école qui me semble constructive, il y a eu un groupe de travail qui a été constitué de personnes, des élus, des personnels des agents techniques, et des personnels spécifiés, qui ont réfléchi à un programme qui a ensuite été soumis à des architectes. Là on vient de signer un chèque en blanc à un architecte en lui disant eh bien écoutez on vous donne 17 000 euros pour ...

Madame le Maire : on n'a pas signé un chèque en blanc.

M. GUIMARD : vous lui avez passé un contrat de maîtrise d'œuvre en lui disant faites ce que vous voulez. Si vous lui avez donné un cahier des charges, quel est-il ?

Madame le Maire : non on n'a pas donné de cahier des charges pour le moment.

M. GUIMARD : donc vous lui avez dit faites ce que vous voulez pour 17 000 euros.

Madame le Maire : pour l'instant, il est en train d'étudier ce qu'il est possible de faire, justement parce que c'est un monument historique.

M. GUIMARD : pour 17 000 euros. Donc en gros on lui a dit faites ce que vous voulez, est-ce qu'on lui a demandé de mettre un kiosque, une fontaine, de faire un éclairage particulier, je ne sais pas ce qu'on lui a demandé. Est-ce qu'il y a un projet, c'est un élément central dans Morigny et il ne serait pas inintéressant qu'il y ait une réflexion qui allie peut-être des associations qui peuvent avoir une vision sur ce sujet-là. Nous avons également dans la commune des gens qui sont assez versés sur les monuments historiques et sur l'histoire, qui ont peut-être une vision par rapport à cette place de l'église dans laquelle il y avait avant une abbaye. Donc je veux dire il y a un certain nombre de sujets, et là je parle en tant qu'ancien délégué à la culture, il aurait été intéressant de se poser la question qu'est-ce qu'on veut mettre en valeur sur cette place de l'église ? Est-ce qu'on veut mettre en valeur une partie du château, plutôt le clocher ? c'est une vraie question et à ce moment-là l'architecte aurait pu travailler. Là aujourd'hui c'est lui qui va faire ces choix et je ne crois pas que ce soit un élu de Morigny.

Madame le Maire : eh bien moi si tu considère que je ne suis pas un élu...

M. GUIMARD : non mais lui. Tu lui as donc donné des consignes.

Madame le Maire : Ah oui bien sûr.

M. GUIMARD : donc quelles consignes as-tu donné ?

Madame le Maire : j'ai tenu compte de choses dont on avait déjà parlé à plusieurs reprises.

M. GUIMARD : très bien, quelles consignes a-t-il reçu ?

Madame le Maire : il a reçu des consignes d'éviter au maximum de faire des fouilles trop profondes, de conserver le site le plus naturel possible. Il a reçu comme consigne de vérifier si les arbres sont en bon état ou en mauvais état. Là-dessus j'ai bien l'intention de consulter je l'ai déjà fait l'association dont tu viens de parler et ensuite de faire plusieurs propositions de projets et de mettre en valeur l'église et son entrée et le parvis de façon à ce qu'on puisse avoir une vue depuis la route et sur l'église.

M. GUIMARD : un projet écrit lui a été transmis et il a répondu sur ce projet écrit ?

Madame le Maire : Non non je ne pense pas, il n'y a pas eu de projet écrit.

M. GUIMARD : donc il fait ce qu'il veut.

Madame le Maire : non

M. GUIMARD : si, s'il n'y a pas de projet écrit, pas de contrat, il fait ce qu'il veut. Je ne suis pas juriste, Mademoiselle Oubry, s'il n'y a pas de contrat il fait ce qu'il veut en gros.

Madame le Maire : il y a un contrat

Madame le DGA : il y a un contrat pour des études, il ne peut pas, ses études elles doivent être validées. C'est-à-dire que là pour l'instant, moi j'ai assisté à une rencontre avec ce Monsieur, pour l'instant il essaie de voir déjà ce qui peut être fait. C'est-à-dire qu'il va rencontrer ou il a rencontré, là j'attends de

savoir pour savoir Pl 8 13'40 Mme JOUANNY, suite à quoi il va faire diverses propositions qui seront ensuite validées ou non, légalement par Madame le Maire, maintenant Madame le Maire nous a demandé de réfléchir effectivement à un groupe de travail avec une association et des élus et des riverains et il y avait aussi il me semble Pl 8 14'10 donc pour l'instant ça ne bouge pas en tout cas pas à ma connaissance et évidemment ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, tout doit être validé.

M. GUIMARD : peut-on savoir qui sont les gens qui vont valider ce projet.

Madame le Maire : ce n'ai pas encore décidé, quand j'y réfléchirai je t'informerai.

M. GUIMARD : ce n'est pas moi qui veut être informé c'est le conseil municipal et les gens qui sont dans la salle.

Madame le Maire : j'informerai le conseil municipal et les gens qui sont dans la salle quand ce sera le moment. Pour le moment on n'en est pas encore là.

M. GUIMARD : on en est au moment où on va passer une commande de 17 000 euros peut-être pour s'apercevoir qu'il ne pourra rien faire parce que Mme JOUANNY ne sera pas d'accord.

Madame le Maire : dans ce cas là s'il ne peut rien faire il ne sera pas payé.

M. GUIMARD : si, il sera payé parce qu'il a une commande. Ce que je veux dire encore une fois c'est qu'il aurait été intéressant qu'il y ait un débat avant de passer cette commande pour se poser les questions de comment on veut valoriser cette place de l'église plutôt que de confier cette réflexion à quelqu'un de l'extérieur.

M. LE STRAT : ce qui a d'ailleurs été fait depuis très longtemps, depuis 2008 où avant effectivement d'engager des dépenses avec des architectes et des techniciens autres les élus réfléchissaient en lien avec des associations pour effectivement donner les premières orientations aux professionnels. C'est d'ailleurs Madame le Maire je vous le rappelle l'un des points de nos désaccords sur le fonctionnement avec vous. C'est pour ça effectivement que nous sommes dans cette situation aujourd'hui. Il est quand même plus simple de demander avant le point de vue des élus et des associations et après le point de vue des professionnels pour valider un certain nombre de choses.

Madame le Maire : je considère que le point de vue des élus a été fait puisque c'est passé en conseil municipal et les associations je les ai consultées.

M. LE STRAT : je les ai-je les ai enfin je vous ferai remarquer que le conseil municipal il a aussi sa fonction en tant que tel.

Madame le Maire : mais tout à fait.

M. BRONCHAIN : Catherine, est-ce que le plan de circulation a été considéré dans la place de cet établissement ?

Madame le Maire : tout à fait

M. BRONCHAIN : et les personnes à mobilité réduite également ?

Madame le Maire : oui

M. BRONCHAIN : donc dans le contrat tout a été écrit ?

Madame le Maire : oui

M. MARTINAT : est-ce qu'il y aura des places de stationnement pour les voitures ?

Madame le Maire : Non, normalement in n'est pas censé faire un projet avec stationnement voiture. Mais voilà c'est à discuter.

M. MARTINAT : et il y a une date de réalisation du projet ?

Madame le Maire : pas encore

M. LAINEY : je pense que le plus simple à partir du moment où c'est une décision qui a été prise dans le cadre d'une délégation qui a été donnée par le conseil, donc il y a une nécessité d'information, il y a beaucoup de discussions qui tournent autour de ce contrat, donc le meilleur moyen de lever et de donner les réponse c'est de fournir en annexe du PV le contrat qui a été signé. Comme ça tout le monde aura l'info et il n'y aura aucune discussion à avoir. Ce sera annexé au PV ?

Madame le Maire : oui

M. LAINEY : parce qu'on a quand même eu un précédent assez compliqué, on avait travaillé avec une personne qui nous avait été recommandée pour lequel on nous avait dit le plus grand bien pour aller monter nos dossiers de subventions et je rappelle dans quelles conditions notre collaboration s'est terminée, n'est-ce pas Mme LEMIERE, c'est vous qui avez repris tous les travaux de cet expert.

Mme le DGS : c'est moi qui ai tout fait

M. LAINEY : Voilà et donc on l'a payé donc c'est quand même mieux quand on a été échaudé une fois d'éviter de repartir sur des fonctionnements qui sont quand même un peu ...

Madame le Maire : mais je me rappelle que ce Monsieur vous l'avez reçu et que vous étiez entièrement d'accord pour le choisir.

M. LAINEY : tu nous l'a tellement bien recommandé qu'on t'a fait confiance.

Madame le Maire : ah oui bien sûr, à cette époque là vous me faisiez confiance.

M. LAINEY : à cette époque là on te faisait confiance.

Madame le Maire : oui c'est ça.

Bon allez on continue, donc la prime AQUEX...

M. LAINEY : pour la prime AQUEX, il aurait été possible de reconvoquer le conseil pour se réunir avant le 30 juin. Si on avait voulu, Mme COME avait posé la question, quand est ce que le conseil municipal se réunira après la séance du 22 juin, il a été répondu publiquement qu'il n'y avait aucun dossier en urgence et qu'on verrait ça à la rentrée. Effectivement il y avait ce dossier qui était urgent et donc il y avait toute possibilité à partir du moment où on prend un arrêté le 22 au soir il était possible le même soir de reconvoquer le conseil municipal pour le réunir avant le 30 juin. Donc la prime AQUEX qui est perdue c'est quand même 4 000 euros à peu près c'est un dysfonctionnement de l'exécutif qui n'a pas jugé utile de reconvoquer le conseil municipal dans les délais.

Madame le Maire : moi je dirais plutôt que c'est un problème de personnes qui ont totalement boycotté le conseil municipal le 22 juin. C'est un peu trop facile là.

M. LAINEY : le délai de convocation d'un conseil c'est 5 jours, Mme COME a posé une question très pertinente : est ce qu'on doit réunir le conseil et quand ? Vous avez dit il n'y a aucune urgence, vous avez perçu l'urgence de me retirer ma délégation, c'est votre droit, vous l'avez fait c'est très bien vous auriez pu le même soir, ça aurait pas été beaucoup plus long, reconvoquer le conseil municipal dans les délais et il pouvait se tenir le vendredi d'après sans aucune difficulté la prime Aquex était votée, elle aurait été versée on sait pas quand puisque les deux précédentes ne le sont toujours pas mais au moins la délibération aurait été prise dans les délais. Donc il faut pas inverser les rôles, vous avez fait le choix de ne pas convoquer le conseil,

Madame le Maire : non ça il ne faut pas inverser les rôles.

M. LAINEY : donc on perd la prime AQUEX parce que vous n'avez pas voulu convoquer le conseil municipal, et ne reportez pas la faute sur d'autres alors que c'est vous qui aviez le stylo en main pour le faire.

Madame le Maire : ben voyons.

3 / Demande de dérogation à la règle du repos dominical de CNH

Mme le Maire : l'arrêté préfectoral a été fait, nous avons envoyé un courrier disant qu'on ne s'opposait pas à ce repos dominical.

4/ Convocation du Conseil municipal du 6 juillet 2012 et fonctionnement des délégations

Madame le Maire : Donc effectivement le 22 juin tout le monde se rappelle ce qui s'est passé. C'était quand même assez énorme et puis je partais en vacances tout le monde le savait depuis longtemps le dimanche matin. Je pense qu'un Maire a quand même le droit dans sa vie de prendre des vacances et ces vacances étaient réservées depuis le mois de janvier, réservées, payées et il était hors de question que ce soit changé. D'autre part, se précipiter pour organiser un conseil municipal pendant mon absence, pendant mes vacances, c'était non seulement illégal mais quand même aussi assez le terme qui me revient le plus souvent des Morignacais que je rencontre, c'est lamentable. Je tenais à dire qu'effectivement comme je l'ai expliqué déjà tout à l'heure le 22 juin au soir suite à ce qui s'est passé on m'a fortement conseillée pas uniquement Mme LEMIERE ou Melle OUBRY, j'aimerais bien que de temps en temps qu'on arrête de les attaquer perpétuellement, mais d'autres, des personnes qui sont élues et maire depuis très longtemps, donc m'ont fortement conseillé de retirer sa délégation à M. LAINEY parce qu'ils m'ont bel et bien dit que vous aviez l'intention de convoquer un conseil municipal pendant que je n'étais pas là. Donc c'est pour ça que j'ai retiré cette délégation, à partir du moment où j'ai commencé à retirer des délégations, il était évident que j'allais être obligée d'en retirer au fur et à mesure. Alors comme je l'ai expliqué tout à l'heure je le fais suivant les possibilités d'assumer un certain nombre de choses à la mairie. Voilà donc c'est de mes prérogatives et c'est de ma décision donc je le ferai pas parce que ça me plait, certainement pas, mais parce que effectivement vous l'avez demandé et parce que il me paraît difficile désormais de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, c'est clair, je crois que tout le monde ici a pu le constater et que contrairement à ce que vous écrivez dans vos papiers vous n'avez pas l'intention de travailler véritablement dans l'intérêt des Morignacais mais uniquement dans le vôtre. Maintenant les Morignacais et les Morignacaises apprécieront.

Mme STADLER : Catherine, j'ai juste une question par rapport au tableau qui a été fourni à tous les élus, tu as dit les retraits de délégation partiels pour certains, je suis conseillère déléguée à l'urbanisme et aux travaux sur le tableau j'ai que travaux mais je n'ai pas reçu de courrier comme quoi je n'avais plus l'urbanisme.

Madame le Maire : c'est une erreur.

Mme STADLER : d'accord.

M. LAINEY : je tiens à dire que je n'ai pas convoquer le conseil dans le cadre de ma délégation générale, chaque élu invité à siéger a vu que c'était en fonction de l'article L 2217, voilà, oui oui c'est bien de regarder et je tiens à préciser pour que ce soit clair pour tout le monde que la délégation générale dont je disposais ne me permettait pas de convoquer le conseil municipal. Donc c'est un faux

procès, c'est votre droit le plus strict de la retirer il n'y a pas de souci, à partir du moment où je l'ai demandé en plus je serais mal placé de dire que c'est une bêtise mais la contre vérité ne doit pas être le mode de fonctionnement d'un élu digne de ce nom. Donc quand on met en vertu de l'article tant, et c'est pas marqué en vertu de la délégation générale qui m'a été donnée et donc le texte du CGCT est clair même si les jurisprudences vont dans le sens inverse du texte. Le texte prévoit que en l'absence du Maire c'est pas le premier adjoint, c'est le premier adjoint disponible ou à défaut le premier conseiller municipal dans l'ordre du tableau qui en cas d'urgence et de nécessité et d'absence du Maire peut convoquer le conseil municipal. Donc dire que c'est un abus que j'aurais commis dans le cadre d'une délégation générale qui m'a été confiée est une erreur et je souhaite simplement que ça soit mentionné et je pense que Mme OUBRY ne manquera pas de confirmer mes propos parce que l'expert juridique autour de cette table c'est elle et donc voilà n'importe quel élu, à partir du moment à partir du moment où le Maire est empêché,

Madame le Maire : je n'étais pas empêchée,

M. LAINEY : est absente c'est marqué, le texte est écrit en l'absence du Maire, simplement la jurisprudence explique et elle st constante en la matière qu'à partir du moment où un Maire peut revenir dans les 48 heures,

Madame le Maire : si chaque élu ou adjoint pouvait convoquer le conseil municipal à sa guise chaque fois que le Maire était absent c'est affolant ça.

M. LAINEY : l'objectif c'était pas par rapport à ça c'était par rapport à CNH.

Madame le Maire : tu ne vas pas réussir à faire croire ça à n'importe qui.

M. LAINEY : par rapport à CNH, il fallait délibérer le premier dimanche et la convocation a été faite le vendredi.

M. LE STRAT : de toutes façons c'était une décision collective du groupe ensemble.

Madame le Maire : c'est le groupe qui commande, ça il faut que vous le sachiez, c'est comme ça depuis le début parce que c'est comme ça depuis 2008, je vis une tyrannie de groupe, c'est-à-dire que d'entrée, dès la première réunion ça a été de toutes façons tu es peut-être le Maire mais comme nous sommes majoritaires au sein de la réunion c'est nous qui décidons. Donc voilà ça a été comme ça d'entrée. Je déclare que l'ordre du jour étant épuisé la séance est close il est 22 heures 50.

Madame le Maire donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance.